

Séance du 17 Septembre 2020

Cession Commune/Rault

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qui il y a lieu de céder à l'euro symbolique l'entrée de la propriété de Mme RAULT Joëlle qui fait partie du bien communal bordant la parcelle section A N° 236, A n°237 et A n° 572. Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder au bornage et à l'acte notarié. Les frais de bornage seront divisés entre la Commune de Landébaëron et Madame RAULT Joëlle soit 966 € pour chaque partie. Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Acquisition parcelle B n° 405

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les Consorts DOLLO propriétaires d'un terrain boisé cadastré section B n° 405 situé au lieu-dit Pen Ar Fantan ont l'intention de mettre en vendre cette propriété d'une contenance de 3 584 M2 au prix de 2 600 € auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition ainsi que les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.

Il propose à l'assemblée d'acquérir ce bien tout en sachant que la commune bénéficie d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à quatre hectares.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable et donne pouvoir au Maire d'établir toutes les formalités, notamment de signer le compromis de vente ainsi que l'acte définitif avec Maître ALLANO Anne-Laure de Bégard, notaire chargée de la vente.

Devis Fonds Baptismaux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant des Charpentiers de Bretagne situés à MOREAC pour les travaux relatifs aux fonds baptismaux à l'Eglise St-Maudez.

Ce dernier s'élève à la somme de 7 509.17 € HT soit 9 011€ TTC. Après délibération, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les travaux nécessaires.

Borne incendie Bourg

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de la SAUR pour le changement de la borne incendie située sur la place du bourg endommagée suite à un sinistre; celui-ci s'élève à la somme de 3 109 €.

Après délibération, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les travaux nécessaires.

Devis signalétique

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de la Société SPM de LANVOLLON pour la signalétique sur la commune; celui-ci s'élève à 20 573.30 € TTC.

Après délibération, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les travaux nécessaires.

Devis Miroirs

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de la Société SPM de LANVOLLON pour l'achat de 2 miroirs dont un à Croas Nevez et l'autre à la mairie. Celui-ci s'élève à, la somme de 474.60 € TTC. Après délibération, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les travaux nécessaires.

Création site internet de la commune

Monsieur le Maire propose à l'assemblée deux devis pour la création d'un site internet de la commune à savoir :

Passeur de savoirs de Guingamp : 3 400 €

Reflet d'expression Trégonneau : 846.60 €

Après délibération l'assemblée décide de retenir le devis de Reflet d'expression et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci et à engager la mise en place de ce site.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler la commission communale des impôts directs.

Il est demandé au Conseil Municipal de nommer 24 personnes qui sont imposées aux différentes taxes locales.

Après délibération, l'assemblée décide de nommer :

AUBRY Gwénaëlle, TANGUY Kevin, LEBEAU Emmanuelle, MALCAVET Patrice, OIRIOU Olivier, BALLARD Nicole, DECERPRIT Michel, RAMMELOO Pauline, O'CONNOR Nathalie, LE MOAL Françoise, GALLI Nicolas, FOURY Catherine, MALCAVET Jean-claude, LE FORESTIER Denis, MARTIN Henri, HERVE Marie-Paule, MENAIS Alain, BODROS Kristen, MEANCE Audrey, LE ROLLAND Mickaëlle, TRICHARD Gildas, VOSMEER Anita, GUERNION Emmanuelle, LE BAIL Samuel.